

Un mode de gouvernance expérimental au Centre Socioculturel de la Bugallière

Depuis un an, le **Centre Socioculturel de la Bugallière à Orvault** expérimente une nouvelle forme de gouvernance plus démocratique...
Découvrez-la !

Pourquoi faire évoluer la gouvernance dans les Centres Sociaux ?

Culturellement, les associations reproduisent des schémas de gouvernance dits «institutionnels». Un paradoxe, quand celles-ci ont justement tendance à porter un regard critique sur ces organisations pyramidales où le partage du pouvoir et la représentativité ne sont pas vraiment au cœur du processus.

Vouloir changer le fonctionnement associatif «traditionnel» c'est à la fois, s'interroger sur la répartition du pouvoir, imaginer une mise en pratique de la démocratie plus en phase avec la vision que l'on peut en avoir dans les Centres Sociaux, mais aussi permettre d'impliquer encore plus les habitant·e·s en s'adaptant aux aspirations et aux dispositions d'engagement qui évoluent.

La genèse du nouveau fonctionnement expérimental de la Bugallière

Au Centre Socioculturel de la Bugallière, une expérimentation est en cours pour faire évoluer la gouvernance. Si le nouveau fonctionnement est en place depuis plus ou moins un an, les prémices de ce chantier remontent à plusieurs années...

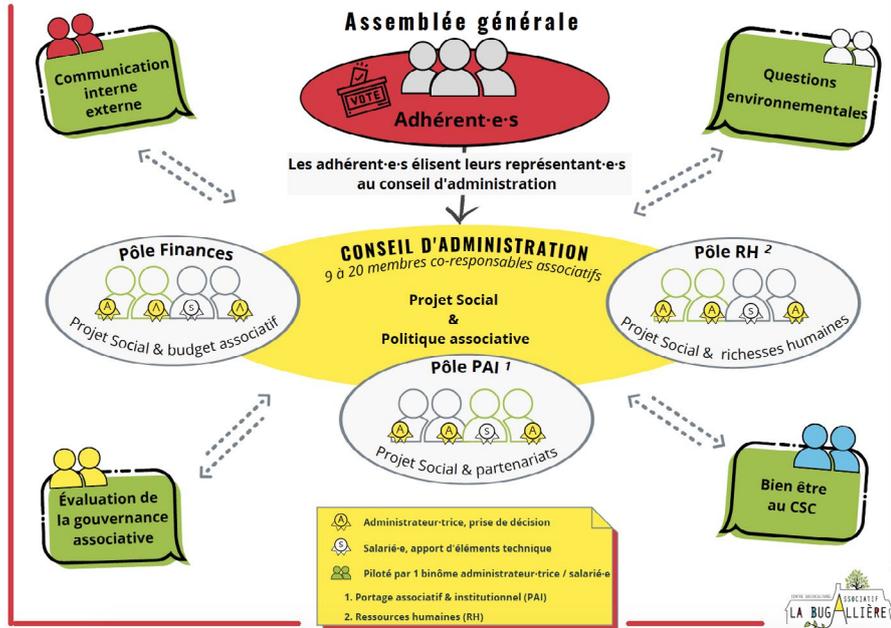
Au départ, les réflexions portaient sur la question suivante : «*Qui prend vraiment la décision au Centre Socioculturel ?*». Petit à petit, les discussions ont glissé autour d'une interrogation autre : «*Est-ce que toutes les décisions à prendre sont de la même nature ?*». En s'entendant sur le fait que la réponse à cette seconde question était négative, les bénévoles et professionnel·le·s de la Bugallière, ont imaginé un fonctionnement qui prenait non seulement en compte la nature de la décision à prendre, mais aussi leur niveau d'incidence sur le projet et le budget de la structure.

Le droit à l'expérimentation

Quand certains tentent de modéliser une nouvelle forme de gouvernance avant de la mettre en place, au Centre Socioculturel de la Bugallière la démarche a été différente. L'association a fait le choix de se lancer rapidement dans la mise en pratique expérimentale, en acceptant les zones de floues que seule l'expérience pourrait de toute façon révéler...

C'est seulement récemment que le Centre Socioculturel a fait le choix de proposer une vision schématique de son fonctionnement afin de mieux donner à lire sur les différents espaces et leur rôle.

GOVERNANCE DU CENTRE SOCIOCULTUREL DE LA BUGALLIÈRE



Les modalités de cette nouvelle organisation

Le «bureau» remplacé par 3 «pôles thématiques»

Souvent, le «bureau» est un organe décisionnaire qui n'est constitué que d'une petite poignée d'habitant·e·s, mais qui pourtant, prend une grande partie des décisions. Dans la nouvelle forme de gouvernance de la Bugallière, le «bureau» n'existe plus.

À la place, il y a maintenant **3 pôles thématiques** qui se répartissent les missions portées auparavant par l'instance «bureau» :

- **Un pôle «finances»**, qui a en charge la gestion budgétaire de l'association ;
- **Un pôle « PAI »**, comme Portage Associatif et Institutionnel, en charge de la mise en œuvre du projet social et des relations partenariales ;
- **Un Pôle « RH »**, comme Richesses Humaines, en charge de la gestion des ressources humaines de l'association.

Ces 3 pôles sont semi-autonomes et s'appuient sur la feuille de route globale qu'est le projet social.

Dans chaque pôle thématique, un des membres est nommé «réfèrent·e» par les autres bénévoles.

À noter, chaque compte-rendu de pôle est transmis à l'ensemble des «co-responsables associatifs»* pour permettre à chacun·e une connaissance plus approfondie des décisions prises ou d'interpeller le-la réfèrent·e de pôle pour avoir des précisions complémentaires.

Un Conseil d'Administration réinventé

Fini les Conseils d'Administration interminables où le temps imparti ne permet pas de traiter les (trop) nombreux sujets autrement que de façon superficielle. Dans le nouveau fonctionnement, le Conseil d'Administration se veut être un espace de débat et de prise de décision sur des sujets politiques, stratégiques, ou qui impactent plus largement la vie de l'association.

Lors des Conseils d'Administration, un ou plusieurs salarié·e·s peuvent être présent·e·s pour apporter des éléments techniques permettant d'outiller les bénévoles chargés de prendre la décision.

* Le nouveau nom des administrateur·ices (+ d'infos au verso)

Des «co-responsables associatifs» à la place des administrat-eurs-rices

Les bénévoles qui siègent au Conseil d'Administration ne sont plus des «administrateurs/administratrices» mais des «co-responsables associatifs», un changement de nom symbolique, comme pour affirmer le partage du pouvoir et le fonctionnement plus horizontal. Ces co-responsables associatifs sont élu-e-s par les adhérent-e-s lors de l'Assemblée Générale annuelle.

À noter que les titres de «Président-e, trésorier-e, et secrétaire» n'existent plus. Tous les co-responsables sont au même niveau. Parmi eux, certain-e-s font le choix de rejoindre l'un des 3 pôles thématiques alors que d'autres choisissent de ne siéger qu'au Conseil d'Administration.

Différents niveaux de décision

Dans cette expérimentation, la différenciation des niveaux de décision est l'un des principes fondateurs. Dans l'ancien fonctionnement, toutes les décisions étaient traitées de la même façon, prises soit par le bureau pour les décisions courantes, soit par le C.A pour les décisions les plus stratégiques.

Dans ce nouveau fonctionnement, les décisions, en fonction de leur nature et de leur niveau d'incidence sur l'association peuvent être prises soit dans les pôles thématiques, soit par le Conseil d'Administration, et sont classées en 3 types.

Les différents types de décision :

- **A** : Décisions prises par un des pôles thématiques ou par le Conseil d'Administration, et qui sont applicables dès la décision ;
- **B** : Décisions prises par un des pôles thématiques mais qui laisse la possibilité au Conseil d'Administration de revenir dessus ;
- **C** : Décisions stratégiques, à débattre et à faire valider en Conseil d'Administration.

À noter que ce sont les membres des pôles qui évaluent le niveau de décision et en déterminent le type (A, B ou C).

Un outil visuel pour prendre connaissance des décisions :

Avec l'invitation au Conseil d'Administration, un document synthétique est envoyé aux co-responsables associatifs. Il permet, grâce à un code couleur, de lister l'ensemble des décisions prises par les pôles, mais aussi celles qui seront à valider lors du Conseil d'Administration. Ce document est également partagé en début de Conseil d'Administration pour maintenir informés les co-responsables associatifs de l'ensemble des décisions prises par les pôles.

SYNTHÈSE DES DÉCISIONS				
	C.A	PÔLE R.H	PÔLE P.A.I	PÔLE FINANCES
CODIFICATION DE LA DÉCISION (A, B ou C)				
DÉCISION	A	B	C	
DÉCISION 1	X			
DÉCISION 2	X			
DÉCISION 3		X		
DÉCISION 4	X			
DÉCISION 5				X

Les missions transversales :

Actuellement, le Centre Socioculturel impulse une nouvelle dimension dans le pilotage du projet social en déployant des «missions transversales». Ces missions thématiques vont toutes être portées par un binôme bénévole/salarié-e, pour faire avancer des sujets transversaux identifiés comme prioritaire, mais aussi pour renforcer le travail associé et l'interconnaissance entre les bénévoles et professionnel-le-s de la structure.

Les missions transversales identifiées :

- Communication interne et externe ;
- Questions environnementales ;
- Bien-être au Centre Socioculturel ;
- Évaluation de la gouvernance associative.

Après 1 an d'expérimentation, le bilan est prometteur

90% des co-responsables associatifs trouvent que cette nouvelle organisation a augmenté leur intérêt et leur implication dans la gouvernance de l'association.

Après un an d'expérimentation, il est possible de tirer les premiers constats qui se veulent positifs. C'est tout d'abord une

petite avancée démocratique, la prise de décision et le pouvoir sont maintenant mieux partagés.

Ce nouveau fonctionnement permet également aux bénévoles de pouvoir s'investir davantage, en lien avec les thématiques qui les intéressent et leur offre plus d'autonomie dans la prise de décision.

Ce système facilite également l'intégration des nouveaux bénévoles dans la gouvernance qui ne se retrouvent plus submergés par une infinité de sujets, qui parfois pouvaient les dépasser.

Grace au relevé de décisions synthétique, tous les co-responsables associatifs sont mieux informés sur la globalité des décisions prises.

Et demain...

Le système doit être régulièrement observé et chaque situation inédite permettra d'ajuster au fur et à mesure le système.

Pour l'heure, c'est le déploiement des missions transversales qui est en cours. Demain, il conviendra de s'interroger sur la manière d'impliquer encore plus d'habitant-e-s dans la décision, notamment en réfléchissant à la place des commissions de projets déjà existantes.

Il y a aussi un travail à faire sur la façon de fluidifier le partage d'informations entre les différents espaces, mais aussi sur la manière de communiquer plus largement aux habitant-e-s les différentes prises de décision.

Enfin, la finalité c'est de donner envie et de permettre à chacun-e de pouvoir prendre sa place, développer sa citoyenneté et son Pouvoir d'Agir, en s'investissant dans la vie de la structure et du quartier.



Vous souhaitez en savoir plus ?

- www.cscbugalliere.fr
- thomas.crenn@cscbugalliere.fr
- 02.40.63.44.45

LE SAVIEZ-VOUS ?

UN ESPACE DE RÉFLEXION DÉDIÉ AUX NOUVELLES FORMES DE GOUVERNANCE

En 2020, la Fédération des Centres Sociaux de Loire-Atlantique a impulsé un comité de projet dédié à la réflexion et à l'échange de pratique sur le sujet des « nouvelles formes de gouvernance dans les Centres Sociaux ».

Ouvert à tous les bénévoles et professionnel-le-s du Réseau, cet espace permet de mutualiser les expériences et de réfléchir collectivement à comment nos structures associatives peuvent penser des modes de gouvernance plus en phase avec la vision partagée de la démocratie défendue dans notre Réseau.

Vous souhaitez y participer ? Contacter la Fédération.